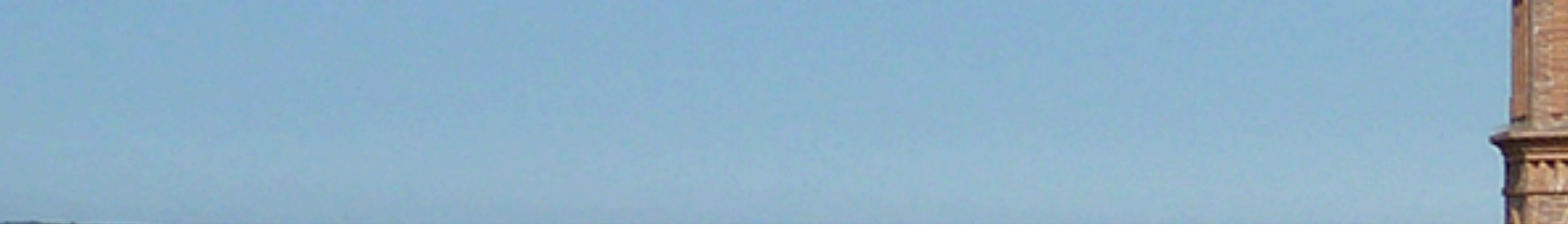

Permis de conduire

Démarches permis de conduire

Veuillez trouver ci-dessous les informations à jour concernant les démarches pour les Titres sécurisés :

Pour mieux vous accompagner dans vos démarches retrouvez notre notice d'information pour demander un permis de conduire avec l'ANTS . Depuis novembre 2017,les préfectures n'accueillent plus de public pour carte grise et permis de conduire**.** Pour demander un permis de conduire, il faudra :

- **Soit passer par le site de l'ANTS : https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/**
- **Soit faire confiance à une Auto école dans votre commune pour obtenir un titre de conduite :** Cliquez ici pour connaitre les Auto-écoles labellisées dans votre commune